

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 25 juin 2021

N° 2021 - 26

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation

le 22/06/2021

Date d'affichage

le 22/06/2021

Objet de la délibération 2021-26 :

**Adoption du procès-verbal des
décisions du 28 mai 2021**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **28 JUIN 2021**

et publication ou notification

du

28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame DELMAS Marie-Claude, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 28 mai 2021**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2021, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité.

Pour :		15
Contre :		0
Abstention :		0

Fait et délibéré le 25 juin 2021,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



AR Prefecture

043-214302333-20210625-2021_26-DE
Reçu le 28/06/2021
Publié le 28/06/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr